



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONSULTATION ÉCRITE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 12 avril 2022, à 20h00, dans la salle du conseil situé au 121, rang Cyr, à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

85, rang Cyr

Demande déposée par Monsieur Mario Barrières concernant le lot 5 826 338 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de St-Jean, situé au 85, rang Cyr.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

- a) la construction d'un gazebo d'une superficie de 26,9 mètres carrés alors que la réglementation y prévoit une superficie maximale de 26 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes:

1. En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le mercredi 30 mars 2022, à 17h00, soit par la poste, par la chute à courrier ou, pendant les heures d'ouverture en personne à : Hôtel de ville, 121, rang Cyr, St-Cyprien-de-Napierville (Québec) J0J 1L0 ou encore par courriel à : info@st-cypriendenapierville.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.
2. En personne, lors de la séance du conseil, sous réserve des places disponibles aux fins de respecter les règles de distanciation applicables, le cas échéant.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 14^e jour de mars 2022.

James L. Lacroix
Directeur général &
secrétaire-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Téléco. : (450) 245-7824